

**EN SAVOIR PLUS
SUR
LA GARANTIE
MENSUALISATION**

Mutuelle
entreprise.net

TRÈS PEU D'ENTREPRISES ONT ÉTÉ BIEN CONSEILLÉES EN LA MATIÈRE

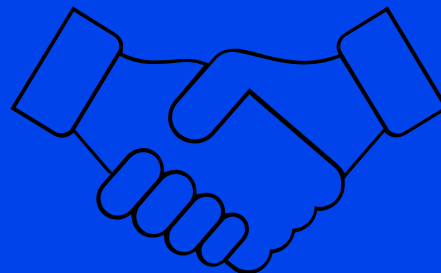
- En effet, la loi du 19 janvier 1978, revue par la loi de juin 2008 relative à la **mensualisation**, impose aux employeurs d'assurer aux salariés, sous certaines conditions, un certain niveau de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident.
- Cette loi est dite « **loi de mensualisation** ».
- Ce dispositif légal de **maintien de salaire** peut être amélioré par la **convention collective** applicable à votre entreprise.

AINSI, CERTAINS ACCORDS COLLECTIFS PEUVENT PRÉVOIR :

Une durée de
maintien de
salaire plus
longue

La levée de la
condition
d'ancienneté
minimale

La réduction ou
la suppression
du délai de
carence



LES AVANTAGES DE LA GARANTIE MENSUALISATION :

Protéger
votre
trésorerie

Rentabiliser
la garantie
dès
le 1^{er} arrêt
de travail

Gérer
simplement
vos arrêts de
travail

Bénéficier
d'une
exonération
de charge

PRENEZ RDV DIRECTEMENT AVEC NOS EXPERTS POUR
ÉTUDIER L'IMPACT DE CETTE GARANTIE ET EN
PROFITER POUR AMÉLIORER VOTRE CONTRAT EXISTANT



09 79 25 99 78



contact@lamutuellerentreprise.net



Lamutuellerentreprise.net



92 rue Raspail 31400 Toulouse

Mutueller
entreprise.net